



Écrire une bibliographie

Pour tout travail de recherche (exposé, EPI, TPE...), il vous faut **citer vos sources**, c'est-à-dire que vous devez donner les références précises des documents que vous avez utilisés.

Ces références servent d'une part aux évaluateurs : elles leur permettent de vérifier le sérieux du travail fourni et de vérifier facilement l'exactitude des informations données. D'autre part, elles peuvent servir aux éventuels lecteurs, qui souhaiteraient obtenir davantage d'informations sur le sujet.

Ces sources sont citées à la fin de votre travail, dans une bibliographie et/ou une sitographie.

Cette bibliographie est organisée, selon vos propres critères. En général, les documents sont classés en fonction de leur nature (ouvrages complets, articles, sites internet...) ; l'organisation peut cependant répondre à d'autres critères (thématiques, chronologiques, selon le plan de votre travail...).

Les **règles** de présentation de la bibliographie sont **strictes** et doivent être respectées, tant au niveau du contenu (l'auteur, le titre et l'année sont indispensables) que de la typographie (**un titre est toujours en italique**, par exemple).

Remarque : il n'est pas nécessaire de citer les outils (Bescherelle, dictionnaire, site de traduction...) sauf si vous avez explicitement cité la définition d'un dictionnaire particulier.

Un ouvrage complet

NOM de l'auteur, Prénom. *Titre de l'ouvrage*. Éditeur, année de publication (collection).

DAY, Malcolm. *100 personnages clés de la mythologie*. Le Pré aux Clercs, 2008.

Un article

NOM de l'auteur, Prénom. « Titre de l'article », dans *Titre de la revue*, date, n°.

TOURRET, Marc. « Vies exemplaires », dans *TDC*, 1^{er} novembre 2007, n°943.

Un site internet

NOM de l'auteur, Prénom. *Titre du site* [en ligne]. <http://adresse.de.la.page> [consulté le date].

JUHEL, Françoise. *Héros* [en ligne]. <http://classes.bnf.fr/heros/index.htm> [consulté le 20/12/16].